

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Juin 2018

7529

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Aménagement de l'Allée de Laure à GIGNAC-LA-NERTHE"

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite procéder, en prévision de l'ouverture du futur groupe scolaire de Laure, à la rénovation et à l'aménagement de l'Allée de Laure sur la commune de GIGNAC-LA-NERTHE.

Cette opération permettra de requalifier l'allée sus-visée en réaménageant les trottoirs et la chaussée.

A cet effet, une opération d'investissement « Aménagement de l'Allée de Laure à GIGNAC-LA-NERTHE », pour un montant de 720 000 €, inscrite au budget supplémentaire enregistrée dans l'autorisation de programme 181141 du programme 14.1 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 720 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Aménagement de l'Allée de Laure à GIGNAC-LA-NERTHE » pour un montant de 720 000€ T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 181141

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2018 : 0 €

CP 2019 : 700 000 € TTC

CP 2020 : 20 000 € TTC

CP exercices suivants : 0 € TTC

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC